

Compte Rendu du  
Comité Technique PTGE  
8 février 2024



# Introduction du Président du SMBRJ

Merci de votre présence nombreuse pour ce grand défi de la préservation de la ressource en eau, de sa qualité et une répartition équitable entre tous les usagers et acteurs du territoire.

Lors de la réunion du mois d'octobre sur la validation du PGRE, il a été décidé que le Syndicat Mixte du Bassin Roubion Jabron porterait le futur PTGE. Au préalable nous devons en définir les limites, et mettre en place une gouvernance adaptée où tous les acteurs devront être représentés (services de l'Etat, Agence de l'Eau, le Département, les EPCI, les syndicats distributeur d'eau potable, les communes, la Chambre d'Agriculture, les ingénieurs, les acteurs économiques, l'OFB, la Fédération de pêche et les usagers).

Le PTGE va consister à définir une stratégie (au travers de réunions thématique, groupes de travail) en tenant compte, du changement climatique (moins d'eau, plus de demandes), de l'implication politique dans les choix, et de réfléchir à une urbanisation en adéquation avec la ressource en eau.

Les objectifs finaux sont de maintenir un débit dans nos cours d'eau, une biodiversité et la protection des espèces en concertation avec l'OFB et la Fédération de Pêche.

Le défi à relever prend son départ. Des initiatives, des initiatives ! Exprimez-vous et sachons nous écouter.

## Tour de table et partage de chacun d'une idée clé, un mot, une notion importante en lien avec le Cotech

Partage	Milieus non sacrifiés	Concertation	Tourisme	Gestion	SAGE	Connaissance du territoire	Concertation	Projet multi-usage	Partage et concertation
---------	-----------------------	--------------	----------	---------	------	----------------------------	--------------	--------------------	-------------------------

Proximité	Ecoute	Collectif	Ressource et maîtrise de l'urbanisme	Alerte qualité et concertation	Adéquation eau et territoire
-----------	--------	-----------	--------------------------------------	--------------------------------	------------------------------

Planification	Désimperméabilisation	Tolérance	Sobriété
---------------	-----------------------	-----------	----------

# PTGE Roubion Jabron

---

Les objectifs de cette réunion étaient de recueillir les avis/remarques sur **une première proposition de gouvernance** pour l'élaboration du PTGE et **d'échanger sur le périmètre** adéquate du projet. Enfin, une présentation synthétique **d'une feuille de route** a été proposée aux membres du Cotech.

L'ensemble de ce travail permettra de soumettre, à validation, au prochain Comité de Pilotage du **9 avril**, une gouvernance et un projet de feuille de route.

## Ordre du jour du Cotech du 8 février

1. Retour sur la Commission Quantitative oct-23
2. Un PTGE : contexte, enjeux, les étapes
3. Proposition d'une gouvernance
4. Le territoire du PTGE
5. Projet de feuille de route
6. Conclusion

# Retour sur la Commission Quantitative oct-23



## Commission Quantitative octobre 2023

À la suite de la synthèse des contributions faites lors du world café, l'assemblée est invitée à compléter un aspect qui n'aurait pas été abordé ou alors pas assez appuyé par l'animateur :

- M. Andéol, Président du SIEBRC, tient à rajouter l'action de recherche d'une nouvelle ressource en eau. [Cette action est inscrite à l'actuel Contrat de Rivière,](#)

- M. Bompard, Vice-Président au SIEHR, souhaite insister sur l'impact du tourisme et sa consommation en eau sur le territoire du SIEHR,

- Des précisions sont demandées sur les thèmes « Communication/sensibilisation » et « la montée en compétence des élus ». [L'animateur précise qu'il faudra définir par la suite quels moyens et quelle communication le SMBRJ devra développer au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre du PTGE. Également, lors des précédents ateliers, il a été abordé le changement d'élus \(début 2026\) à la suite de la finalisation du projet de PTGE. Il faudra préparer la transition \(ateliers, synthèses,...\) pour accompagner très vite les nouveaux élus dans la démarche PTGE.](#)

**Objectif du World Café :** L'objectif du World Café était de créer un échange sur 3 thèmes principaux d'un PTGE:

- **La Gouvernance**
- **Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau**
- **Le Programme d'actions**

**Les participants :**

- 28 participants plus 3 « hôtes de table » internes au SMBRJ

# Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Sur la base du diaporama de la DDT, l'animateur représente les grandes étapes de la gestion quantitative sur le bassin du Roubion depuis 2013 ainsi que les étapes et les attendus dans un PROJET de TERRITOIRE pour la GESTION de l'EAU :

- ✓ Une GOUVERNANCE de TERRITOIRE
- ✓ Un PERIMETRE cohérent
- ✓ Un diagnostic PROSPECTIF avec impacts du CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. Carsana, DDT 26, apporte un complément à la présentation faite par l'animateur en rapport avec les Volumes Prélevables (VP) et le non-respect des DOE. Ce n'est pas parce que les VP sont respectés que tout va bien. Ces valeurs (VP) ont été élaborées en l'état des données de l'époque, il y a également une notion de marge d'erreur et d'approximation dans les calculs. Ce qui compte vraiment, **c'est le respect des DOE**, d'autant plus dans un contexte de Changement Climatique (CC). L'élaboration de votre PTGE sera également guidée au travers des documents nationaux ou à l'échelle du bassin RMC. Le PLAN EAU indique moins 10% de prélèvement d'ici 2030 mais ne donne pas encore de références. Le Plan d'Adaptation de Bassin au CC porté par l'AE-RMC préconise lui moins 16% de prélèvement sur l'AEP d'ici 2030 sur la base de l'année 2019.



DOE : Débit d'Objectif d'Etiage

## Du PGRE vers le PTGE

### 2015 : PGRE, porté par la DDT

→ organise le partage de l'eau : volumes prélevables en période d'étiage par usage

→ des actions pour rétablir l'équilibre besoins-ressource

2020 – 2023 : Reprise SMBRJ et actualisation

=> bilan : respect des VP mais DOE non atteints

### Des PGRE aux PTGE : instruction du 7 mai 2019

→ une approche globale et co-construite impliquant tous les acteurs de l'eau

→ sur un périmètre cohérent

→ avec des actions pour atteindre l'équilibre besoins/ressource/fonctionnement des milieux

→ une approche prospective, prise en compte du dérèglement climatique

**l'instruction du 17 janvier 2023 : conforter la dynamique en ciblant des points fondamentaux de réussite :**



Direction Départementale des Territoires de la Drôme



## Les autres attendus

### Le contenu :

- Définir le périmètre géographique : BV ? Infra ?
- Etablir une feuille de route :
  - objectifs et principes de la démarche, modalités de la gouvernance
  - différentes étapes jusqu'à l'approbation du PTGE
- État des lieux initial et prospectif
  - des projections démographiques, économiques, hydrologiques
- un programme d'actions pour le retour à l'équilibre quantitatif
  - des actions d'économie : de la sobriété aux actions plus lourdes
  - des actions soutenables techniquement et financièrement
  - des leviers réglementaires



Direction Départementale des Territoires de la Drôme



# Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

M. Brely, Fédération de pêche de la Drôme, précise par ailleurs que peu d'objectifs quantitatifs ont été respectés à l'échelle du Département. Il s'inquiète également de l'impact et de l'ampleur des prélèvements individuels. C'est un point qu'il serait important d'approximer et de travailler dans le PTGE.



DOE : Débit d'Objectif d'Etiage

## Du PGRE vers le PTGE

### 2015 : PGRE, porté par la DDT

- organise le partage de l'eau : volumes prélevables en période d'étiage par usage
- des actions pour rétablir l'équilibre besoins-ressource

### 2020 – 2023 : Reprise SMBRJ et actualisation

=> bilan : respect des VP mais DOE non atteints

### Des PGRE aux PTGE : instruction du 7 mai 2019

- une approche globale et co-construite impliquant tous les acteurs de l'eau
- sur un périmètre cohérent
- avec des actions pour atteindre l'équilibre besoins/ressource/fonctionnement des milieux
- une approche prospective, prise en compte du dérèglement climatique

### l'instruction du 17 janvier 2023 : conforter la dynamique en ciblant des points fondamentaux de réussite :



PRÉFET  
DE LA DRÔME

Jean-  
Louis  
Poussier

Direction Départementale des Territoires de la Drôme

## Les autres attendus

### Le contenu :

- Définir le périmètre géographique : BV ? Infra ?
- Etablir une feuille de route :
  - objectifs et principes de la démarche, modalités de la gouvernance
  - différentes étapes jusqu'à l'approbation du PTGE
- État des lieux initial et prospectif
  - des projections démographiques, économiques, hydrologiques
- un programme d'actions pour le retour à l'équilibre quantitatif
  - des actions d'économie : de la sobriété aux actions plus lourdes
  - des actions soutenables techniquement et financièrement
  - des leviers réglementaires



PRÉFET  
DE LA DRÔME

Jean-  
Louis  
Poussier

Direction Départementale des Territoires de la Drôme

# Organes de suivis et de gouvernance

## Secrétariat technique

Président SMBRJ
VP SMBRJ
DDT 26
AE RMC
OFB
CD26
...
<b>+ personnes référentes au besoin</b>

- Calage technique, méthode,
- Phasage, ReTex,
- Prépare Cotech

## CoTech : 32 personnes

Président SMBRJ	SIEHR
Eyzahut CCDB + <b>régie AEP</b>	SIEDR
Allan VP Agglo <b>agri</b> <b>+ régie AEP</b>	FD Pêche 26
Maire Sauzet - VP SMBRJ	OUGC Roubion-Jabron
Marsanne <b>régie AEP+</b> VP SMBRJ	CA26
Charols <b>VP eau</b> Agglo	ADARII
Maire de saou <b>Régie AEP</b>	SID
Alex VP rivière CCVD	Agribiodrôme
Agglo chef Pôle	ScoT Drôme Aval
Agglo Service Agricole	ScoT Rhône Provence Baronnies
CCVD	PAT*3
CCDB	OFB
SIEBRC tech	RMC
SIEBRC Président	DDT
SIEA	CD26

- Portage opérationnel politique et technique,
- CCTP, suivi des études, travail stratégique,
- Valide le passage en **Copil**

## CoPil : 54 personnes



- + 10 communes AEP
- + 2 VP SMBRJ
- + Tech EPCI
- + FRAPNA
- + CEN
- + ADAF
- + 2 Urbanisme EPCI
- + UFC
- + ARS
- + DREAL
- + CCI

- Validation des études et des étapes,
- force de proposition sur la stratégie, les choix, la vision du PTGE,
- **Validation PTGE**



# Organes de suivis et de gouvernance

L'animateur **propose** aux membres présents, un mode d'organisation pour la gouvernance, le suivi et l'élaboration du PTGE (cf. diapo précédente). Cette proposition découle de ce qui peut se faire sur d'autres territoires mais aussi du retour des ateliers d'octobre 2023.

Ce qui a guidé **cette version projet** de gouvernance :

- une représentation de l'ensemble des parties prenantes, des usages,
- une représentation des élus du territoire à l'image du bassin du Roubion,
- une organisation simple mais qui vise l'efficacité.

## Le Secrétariat Technique

Au début de la démarche, appui et accompagnement du chargé de mission sur les aspects méthodologiques, phasage, retour d'expérience. Il prépare les Comités Techniques. Il pourra être complété d'autres membres lors de besoins spécifiques par la suite.

## Le Comité technique

C'est la cheville ouvrière du PTGE. C'est l'organe qui peut travailler un CCTP, suivre les études, travailler la stratégie et les objectifs du PTGE. Il prépare les Comités de Pilotage. Il faut voir cet organe comme le portage technique et politique du PTGE. La présence d'élus du territoire est ici vu comme **essentiel pour initier le processus de gouvernance**, de prise en compte du sujet sur les aspects de fonds, pour débattre efficacement, **pour donner la place aux élus à la construction de la décision.**

## Le Comité de Pilotage

C'est l'organe qui valide les avancées et les principales étapes. Les structures sont plus nombreuses afin de représenter l'ensemble de la thématique à l'échelle du bassin du Roubion. De ce comité sont issues des propositions, des réflexions, des visions, qui devront être reprises par le Cotech.

**C'est l'organe qui validera le PTGE.**



*Comité Technique PTGE - février 2024*

# Organes de suivis et de gouvernance

À la suite de la description de la gouvernance proposée et des missions de chaque organe. Les membres présents ont été invités à réagir à l'aide de post-it, pour exprimer une question, une crainte, un accord, une modification...

## Les post-it, pour la Gouvernance :

Plusieurs personnes sont en accord avec la proposition de gouvernance. Il y a des alertes (post-it orange) concernant le changement de gouvernance après les élections, de la présence nécessaire des membres à l'ensemble des réunions et de la légitimité du PTGE, encore une fois, après les élections.

Ces alertes font échos à la nécessaire transmission d'informations entre les organes de la gouvernance et au processus d'animation à mettre en œuvre pour faire adhérer au processus dans la durée. C'est la mission de l'animateur et de la structure porteuse du PTGE.

Après les élections, cela a été dit, il faudra vite accompagner les nouveaux élus à prendre pied dans la démarche PTGE. Le PTGE qui pourrait être validé avant la fin d'année 2025, sera mis en œuvre par la nouvelle mandature.

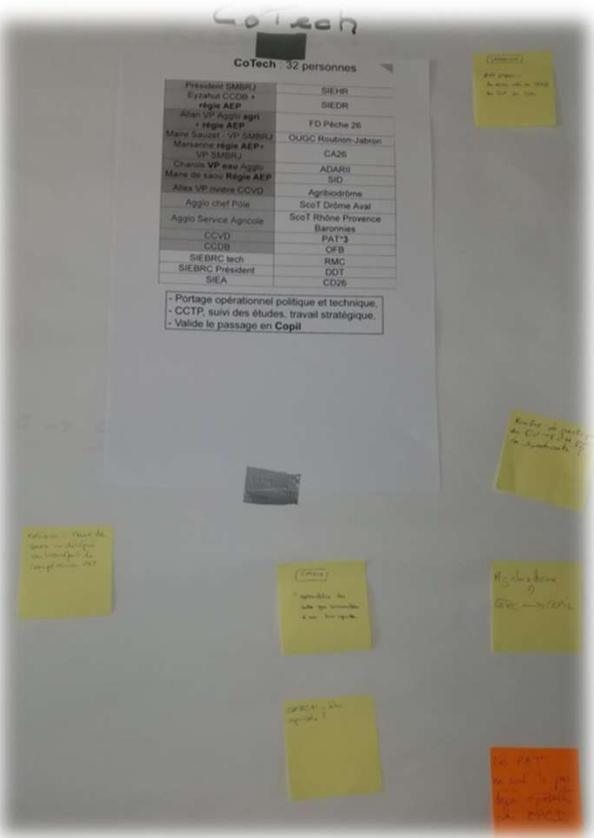
Quel est le lien avec les PCAET ? Sans être une obligation, il serait important que le PTGE face échos au PCAET, comme il pourrait faire échos aux PATs en œuvre/élaboration sur le bassin du Roubion.

Est-ce que la gouvernance PTGE donnera un avis sur les projets de stockage hivernal ? Il a été indiqué lors des ateliers qu'il serait intéressant que les projets sur l'eau soient abordés au sein de la gouvernance du PTGE et qu'il serait dommage que des projets se fassent sans que le territoire soit au courant. La DDT de la Drôme propose de présenter ces dossiers lors des rencontres.



# Organes de suivis et de gouvernance

## Les post-it, pour le Cotech:



Comment représenter les gros consommateurs ?

En l'état des données, il n'est pas possible de déterminer les gros consommateurs. Hormis, les campings déjà identifiés.

Les PAT sont déjà représentés par les EPCI.

Effectivement, c'est souvent le cas. Ce point est à retravailler dans la constitution des groupes.

Présence d'élus agricole au Cotech ? Quatre structures des usagers agricole sont proposées au Cotech (SID, OUGC, ADARII, Agribio et CA26). M. Courbis, VP agriculture à l' Agglo est convié. Pour la CCDB, c'est la Présidente qui a été indiquée comme référente. Ce point est effectivement à retravailler pour la CCVD. C'est actuellement M. Crozier, VP Rivière, qui est convié au Cotech.

Proposition d'intégrer les services urbanisme des EPCI en Cotech et de mettre les Scot en Copil. Ce point est à retravailler dans la constitution des groupes. Les Scot ont cependant une vision plus globale sur le territoire, aspect important pour le PTGE.

Quel est le nombre de participant au Cotech pour les syndicats ?

En fonction des sujets qui seront à traiter, l' élu ou le technicien viendront à la rencontre. Il y a 4 syndicats AEP dans le Cotech.

Passage d'Agribiodrome dans le Copil. Nous n'avons pas abordé ce post-it dans le débrief de l'atelier. Ce point reste en attente jusqu'au prochain Copil.

# Organes de suivis et de gouvernance

## Les post-it, pour le Copil :

Quelle représentation du tourisme et des campings ? Rôle des OT ?

La proposition ne contient pas ces représentants, c'est un autre point à travailler. Certaines pistes ont été citées : les campings eux-mêmes, les offices de tourisme. Il y a aussi une Fédération de l'Hôtellerie de Plein-Air Rhône-Alpes.

Proposition d'inclure le Vice-Président à l'urbanisme au Comité de Pilotage

Ce point va être travaillé dans la constitution des groupes.

Est-ce que le nombre conséquent de structure au Copil ne va pas ralentir la validation des avancées ?

Beaucoup de monde et à priori beaucoup de réunions

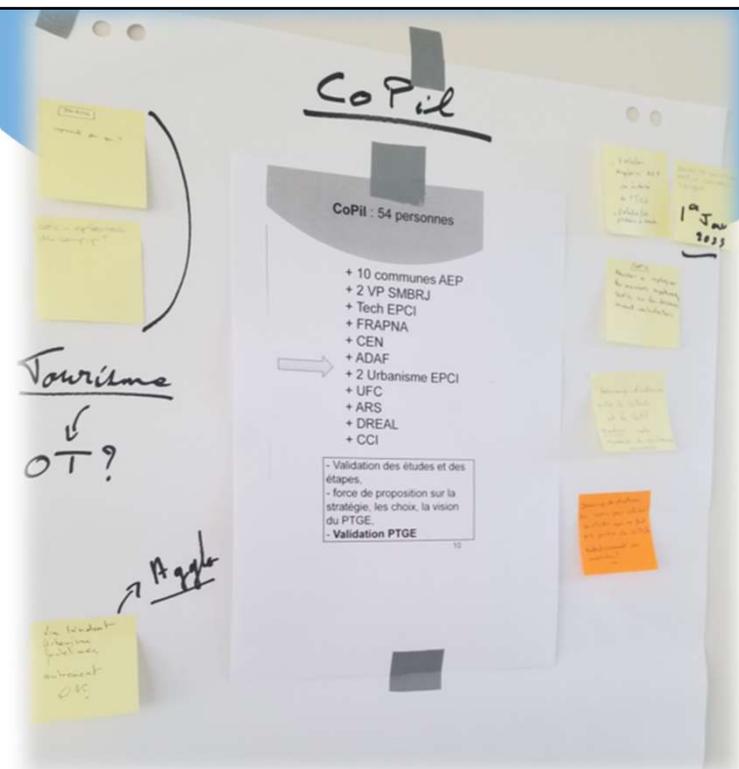
Réussir à impliquer l'ensemble des parties dans la gouvernance et aux Copil, pour les étapes de validation

C'est effectivement un défi de faire adhérer un nombre conséquent de structure au projet. Néanmoins, et on le voit aux nombres de propositions, une tendance est à compléter à chaque fois par de nouveaux membres. Le PTGE est une mission d'envergure à mener, il y aura des rencontres au cours de son élaboration. L'objectif et le cadre des rencontres vous sera bien précisés.

La composition du comité de pilotage devra évoluer avec le transfert de compétence.

Garder les communes AEP de l'agglomération et dès le basculement de compétence, l'entrée AEP deviendra l'agglomération.

A partir de 2025, c'est l'Agglomération de Montélimar qui exercera la compétence AEP. Soit les communes font parties du Comité de Pilotage jusque fin 2024 soit dès à présent c'est l'Agglomération qui représente cet usage au sein du Copil.



# Organes de suivis et de gouvernance

## Synthèse des débats à la suite de la proposition de gouvernance

Au niveau de la gestion de l'AEP sur le territoire de l'Agglomération de Montélimar, le transfert de compétence s'effectuera officiellement à partir de 2025. Le Cotech a ainsi débattu sur la représentation des communes ou non, au sein du Comité de Pilotage. La proposition intermédiaire est d'inviter les communes de l'Agglomération jusque début 2025, ce sera ensuite l'Agglomération de Montélimar qui sera présente au Comité de Pilotage.

Un second sujet a été débattu concernant la prise de décision au sein du Comité de Pilotage. En effet, si la volonté commune est d'avancer vers un consensus global qui satisfasse l'ensemble des acteurs, il y aura des décisions importantes (quelle stratégie, quels objectifs, quel usage) à prendre lors du processus d'élaboration et probablement par la suite. La question posée : Comment prendre une décision au sein de cette assemblée (le Comité de Pilotage) ? Il pourrait être utile de préparer ce cas de figure en amont des prises de décision importantes.

L'animateur précise qu'il existe un règlement associé au Comité de Rivière, qui indique « qui vote », « le quorum » et « comment sont prises les décisions ». Il est possible de s'inspirer de ce document pour l'associer au Comité de Pilotage PTGE ou, autre proposition, d'inclure le Comité de Rivière au processus de gouvernance. L'implication du Comité de Rivière n'a pas été retenu dans les débats.

## La suite...

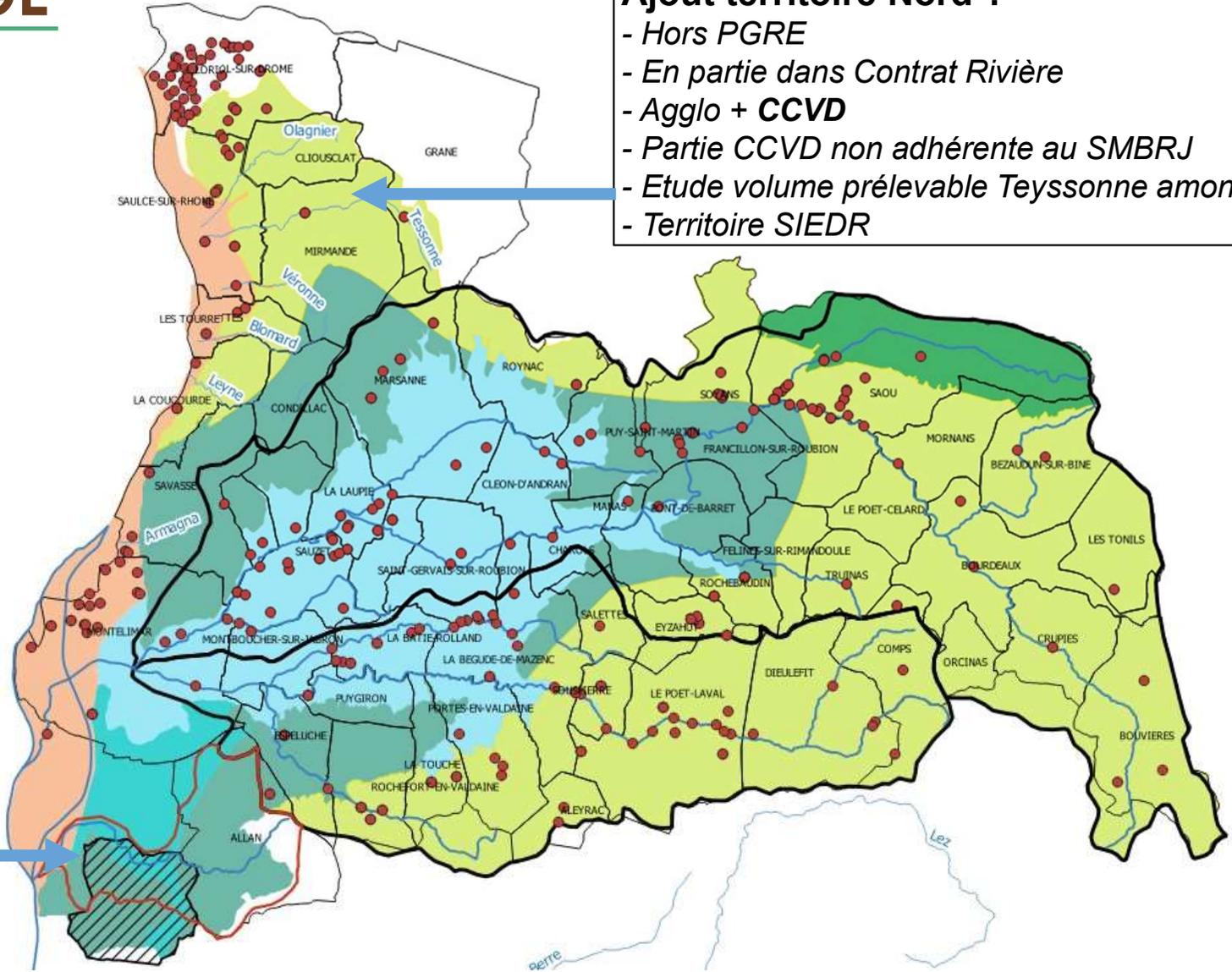
Le débat s'est poursuivi sur cet aspect « prise de décision » / « vote » en lien avec un règlement adapté au Comité de Pilotage, qui a fait ressortir les questions de proportion entre les collèges et qui a pouvoir de vote.

Ce sujet est important pour la suite, l'animateur propose de retranscrire les débats au sein du compte rendu et de proposer un projet de « règlement » au Comité Technique. Ce point devra être abordé au prochain Comité de Pilotage.

# Le territoire du PTGE

## Ajout territoire Nord ?

- Hors PGRE
- En partie dans Contrat Rivière
- Agglo + CCVD
- Partie CCVD non adhérente au SMBRJ
- Etude volume prélevable Teyssonne amont
- Territoire SIEDR



## Ajout BV Riaille ?

- Hors PGRE
- Inclus dans Contrat Rivière
- ECPCI adhérente au SMBRJ
- Agglo + CCDSP (malataverne)
- Etude volume prélevable 2013

# Le territoire du PTGE

## Synthèse des débats sur le territoire du PTGE

Le périmètre élargi PTGE (avec le territoire Nord + bassin Riaille) correspond au périmètre de l'OUGC.

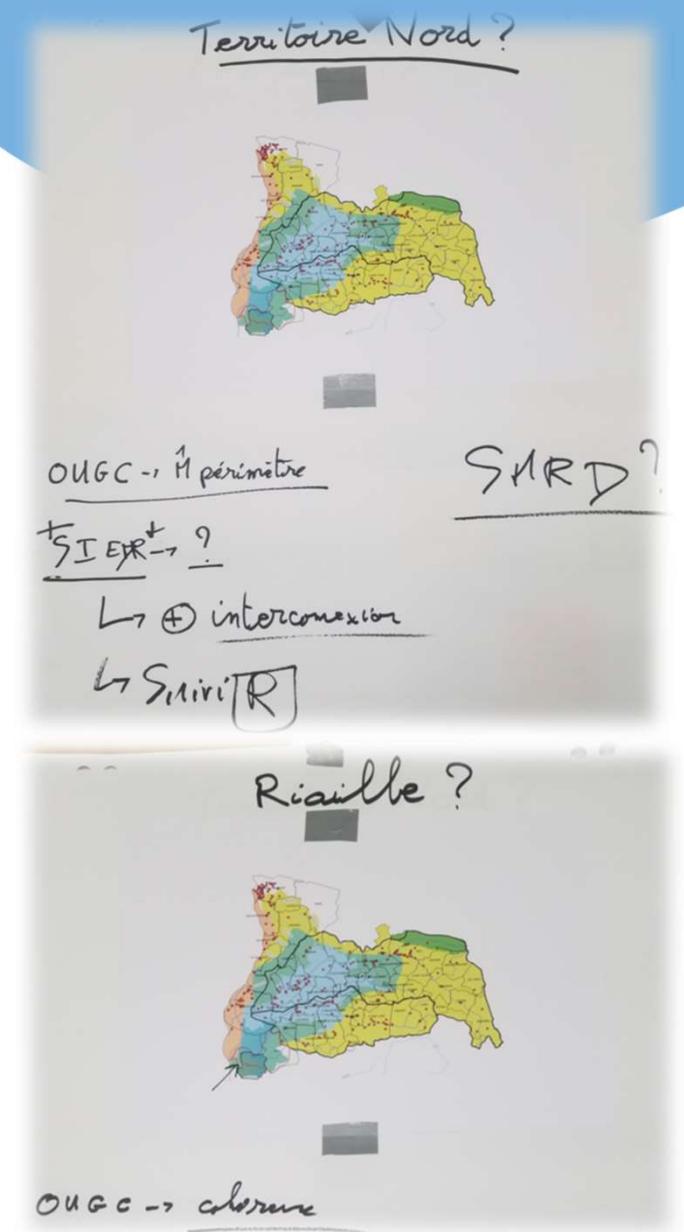
Aujourd'hui, la question qui est soumise: est-ce qu'il vous semble pertinent d'élargir le périmètre du PTGE au Nord et au Sud ?

Concernant le territoire Nord, les communes de Clionsclat et de Mirmande ne seraient pas prises en compte dans le PTGE de la Drôme. Il faudra échanger avec la CCVD et le SMRD pour fixer les choses plus précisément et probablement aller les rencontrer. Idem avec le syndicat Drôme Rhône qu'il faudra rencontrer rapidement.

L'ajout du secteur en lien avec le syndicat Drôme Rhône permettra également d'aborder les questions d'interconnexions entre les territoires et suivi de la ressource souterraine, notamment les calcaires Barrémo-bédoulien.

Pour le territoire Sud, bassin de la Riaille, deux communes sont de l'Agglomération de Montélimar (Châteauneuf du Rhône et Allan) et une, Malataverne, de la CCDSF. Sur ce territoire, s'est bien le SMBRJ qui est identifié comme gestionnaire et interlocuteur sur le milieu. Côté CCDSF, il n'y a pas de démarche PTGE enclenché.

Sur l'aspect « **Territoire** », l'ensemble des membres présents ne voit pas d'objection à inclure le territoire Nord, ainsi que le bassin de La Riaille au Sud. La proposition de feuille de route pour le prochain Comité de Pilotage inclura ce périmètre.



# Projet de feuille de route

## *Lecture à l'aide de la présentation PPT.*

La **feuille de route** est un document de quelques pages et qui retranscrit le mode opératoire de l'élaboration du PTGE, sa gouvernance, ses objectifs, les besoins nécessaires et le planning du projet. Ce document doit être validé par le préfet.

Le projet de feuille de route pourrait comporter :

**1/** Un rappel du classement en déficit quantitatif du bassin, les objectifs du PGRE et les actions prévues,

**2/** Une synthèse rapide du bilan PGRE et de l'analyse des prélèvements sur 2008-2022, l'évolution des volumes prélevés en regard des volumes prélevables, l'analyse des DOE et ce qui motive et justifie la démarche PTGE,

**3/** Les objectifs du PTGE, même s'ils n'ont pas été formalisés à l'heure actuel, ils s'inscrivent à minima dans la continuité de la gestion actuelle :

- ✓ Poursuivre la résorption des déficits,
- ✓ Mettre en place une gouvernance adaptée avec l'ensemble des parties prenantes,
- ✓ Développer une gestion concertée de la ressource en eau,
- ✓ Initier la réflexion en lien avec l'adaptation au changement climatique.



# Projet de feuille de route

6/ les besoins identifiés pour aboutir au PTGE. Le constat technique et celui du Cotech du 08/02/2024 est qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une nouvelle étude. Il y a assez de données pour enclencher la réflexion PTGE.

Néanmoins, l'animateur propose de faire appel à un groupement de bureau d'étude pour accompagner le SMBRJ dans l'animation du processus de construction du PTGE ainsi que dans la conception de la stratégie et des scénarios. Le prestataire aura également pour rôle, à l'aide des données existantes, de rendre compte des prélèvements futurs en regard de la ressource en eau en prenant en compte l'effet du changement climatique et de l'évolution des usages.

Le prestataire pourra s'inspirer des études/données existantes réalisées par des structures voisines comme l'étude SAGE Drôme 2050 ou l'étude Bilan Besoin Ressource en Eau du Scot de la Vallée de Drôme Aval.

## Extrait – Etude prospective SAGE Drôme 2050

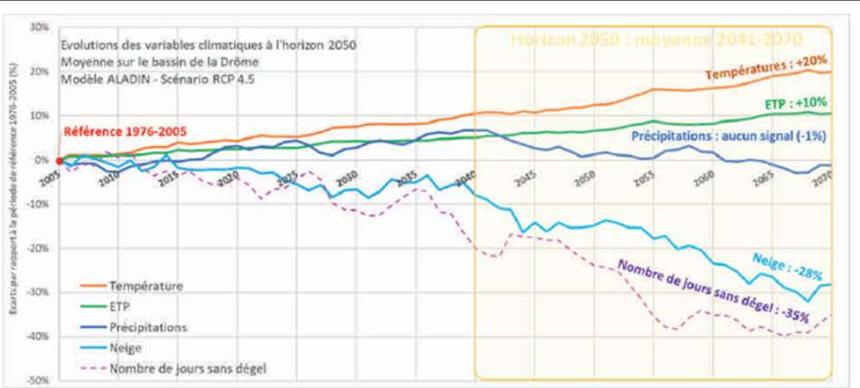
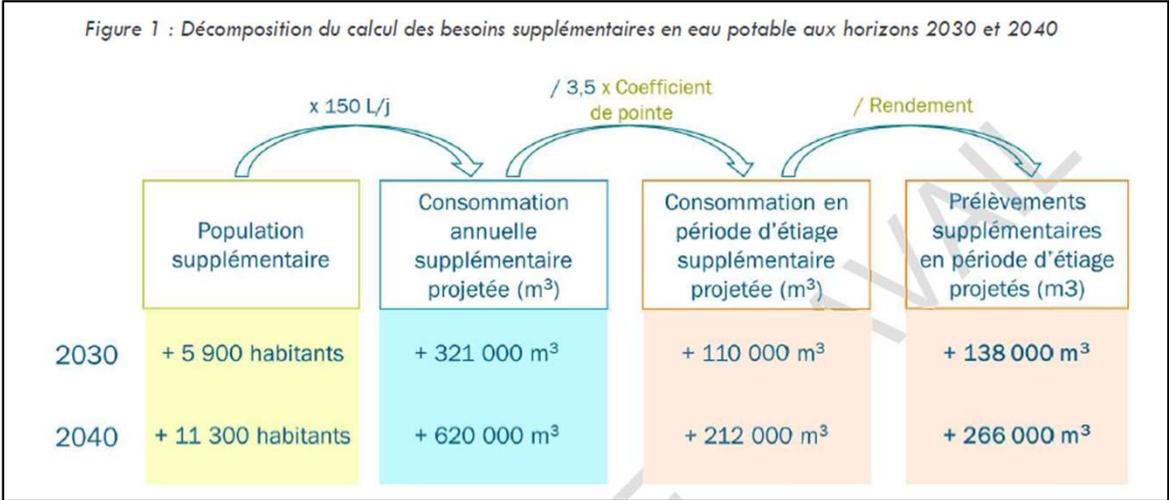


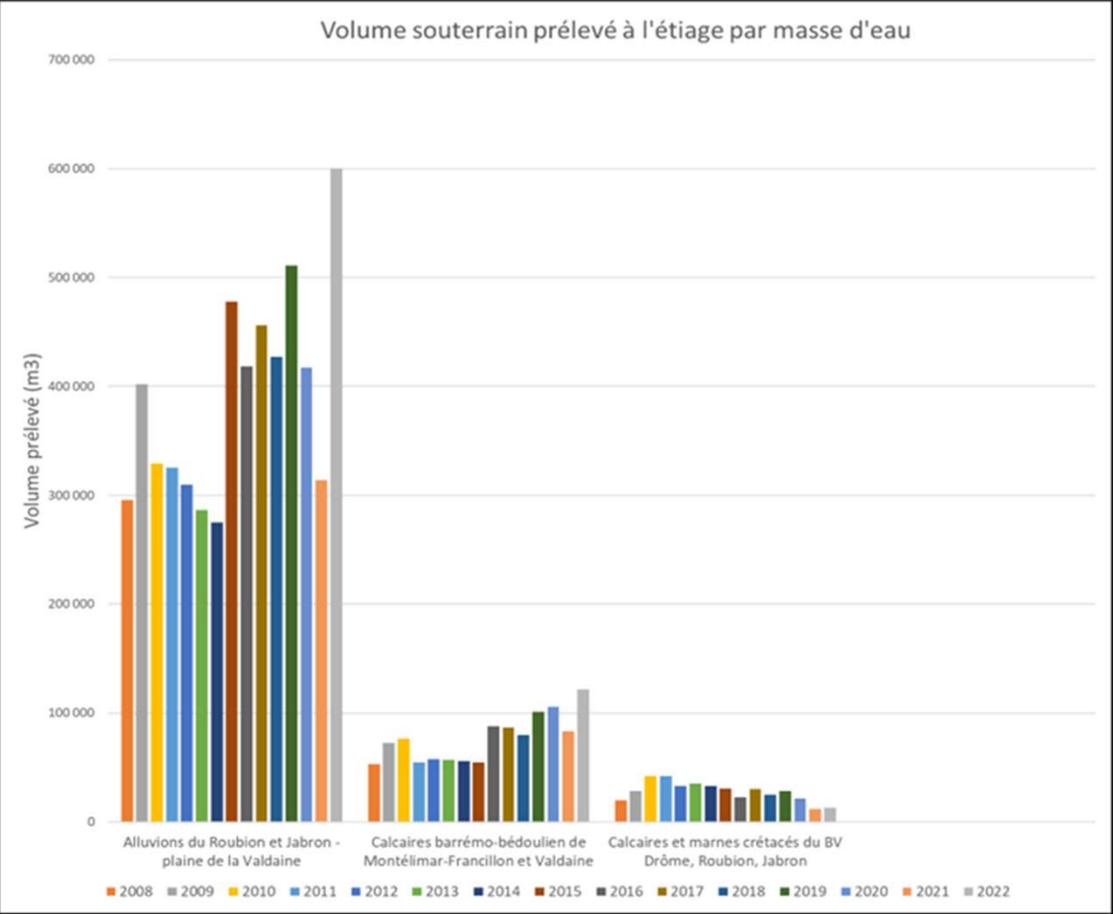
Figure 1. Evolution des principaux paramètres climatiques sur le bassin de la Drôme de 1976 à 2070.

Figure 1 : Décomposition du calcul des besoins supplémentaires en eau potable aux horizons 2030 et 2040



# Projet de feuille de route

Pour alimenter l'état actuel des prélèvements le SMBRJ fournira une analyse des données de prélèvements récentes 2021 et 2022. Une première compilation des données montre une réelle hausse des prélèvements dans la nappe des alluvions Roubion Jabron pour l'année 2022.



**7/ le planning prévisionnel, il est ambitieux mais pourrait aboutir à un diagnostic courant de l'automne 2024 et une finalisation du PTGE mi-2025.**

# Conclusion

## Ordre du jour et objectifs du prochain Comité de Pilotage

Soumettre à validation du Comité de Pilotage :

- ✓ Une proposition de gouvernance,
- ✓ Le périmètre du PTGE élargi,
- ✓ Le projet de feuille de route.

Ces documents seront envoyés en amont de la réunion.

Comme discuté lors du Cotech, un projet de « règlement » sera également proposé.

L'aspect « communication et de la participation du public » pourra être travaillé lors de ce Comité de Pilotage.

***La date du prochain Comité de Pilotage est fixée au 9 avril à 9h.***

***Tour de table de fin : Vous repartez avec qu'elle pépite ? (Idée, mot, ressenti, notion importante issue de la réunion)***

Dynamisme + échanges	Beaucoup d'attentes + partage	Apprentissage + débats	Réponses + questions (++)	Ecoute + concertation	Actions + rapidement mais sans précipitation	Bases posées	Implication	Echanges + perspectives	Efficace
----------------------	-------------------------------	------------------------	---------------------------	-----------------------	--	--------------	-------------	-------------------------	----------

Prise de conscience	Demande à voir	Devenir gouvernance + choix	Efficacité du collectif	Vision + complétude	Courage
---------------------	----------------	-----------------------------	-------------------------	---------------------	---------

Constructif + Ambition	Beaucoup de connaissances
------------------------	---------------------------

Merci de votre attention

Abner, P., 2022 avril, Jabron en amont de Montélimar

